

ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE RÉCENTE DANS LES T.O.M. DU PACIFIQUE 1970-1990

On sait la situation démographique dans les départements et territoires d'outre-mer radicalement différente de celle qui prévaut en métropole : une fécondité relativement forte, une part des jeunes massive dans la pyramide des âges, un taux brut de mortalité très faible, une croissance naturelle forte combinée à une composante migratoire parfois importante. Gérard BAUDCHON et Jean-Louis RALLU** ajoutent ici deux traits à cette brève description : la diversité d'une population à l'autre, même dans une zone géographique vaste mais bien délimitée, ici le Pacifique, et la diversité interne entre les ethnies. Une vue d'ensemble est d'autant plus difficile que la statistique est elle-même d'une précision et d'un détail inégaux.*

Les trois territoires d'outre-mer du Pacifique⁽¹⁾, la Polynésie française, la Nouvelle-Calédonie et Wallis et Futuna ont recensé leur population les 6 septembre 1988, 4 avril 1989 et 9 octobre 1990, qui s'élevait respectivement à 188 800, 164 200 et 13 700 personnes. Ces recensements permettent de faire le point après une décennie riche en changements politiques et démographiques : autonomie interne en Polynésie, accroissement des revendications indépendantistes en Nouvelle-Calédonie, qui ont eu pour conséquences des troubles sociaux importants et ont abouti, après plusieurs plans pour le territoire, aux Accords Matignon. Les événements calédoniens n'ont pas été sans répercussion sur la vie à Wallis et Futuna, dont la moitié de la population réside en Nouvelle-Calédonie, et ont provoqué un éveil politique dans le plus petit des T.O.M. du Pacifique. La Nouvelle-Calédonie et Wallis et Futuna ont aussi ressenti les conséquences, au début des années 1980, de l'indépendance de Vanuatu, le grand voisin avec une population de plus de 140 000 personnes principalement mélanésiennes.

Ces territoires sont très différents géographiquement. La Nouvelle-Calédonie est une grande île à laquelle sont rattachés les îles Loyauté et

* Haut-Commissariat de Nouvelle-Calédonie.

** INED, ORSTOM, USP (University of the South Pacific).

(1) Les auteurs remercient l'ITSEE (Nouméa) et l'ISTAT (Papeete) qui ont fourni à leur demande de nombreuses statistiques d'état civil et de recensements.

quelques archipels (au total environ 19 000 km²); elle contient une importante population européenne, localisée principalement autour de Nouméa. La Polynésie française (environ 4 000 km²) est dispersée sur une immensité d'océan mais la population est très groupée à Tahiti et dans les autres îles de la Société. Wallis et Futuna sont deux petites îles (275 km²) sans grandes possibilités de développement.

D'un point de vue démographique, les décennies 1970 et 1980 ont été marquées par un important avancement dans la transition démographique, notamment la transition de la fécondité, avec cependant des différences sensibles selon les T.O.M.

Les deux dernières décennies ont aussi été celles de l'atteinte d'un régime de croisière après l'entrée rapide dans le développement économique et la société moderne au cours des années 1960.

I. – Mouvement naturel

Le taux de natalité a rapidement diminué en Polynésie française au cours des années 1970, de 40 pour 1 000 à 30 pour 1 000, puis s'est à peu près stabilisé dans les années 1980 (tableau 1). Cette évolution tient à la baisse importante de la fécondité dans les années 1970 suivie d'un recul modéré et contrecarré par l'arrivée de générations nombreuses aux âges de fécondité dans les années 1980. En Nouvelle-Calédonie aussi la natalité baisse rapidement avant 1980, de 35 pour 1 000 en 1970 à 27 pour 1 000 en 1980, mais au-delà, le mouvement se poursuit à un rythme ralenti pour conduire à 24 pour 1 000 en 1989.

Le taux de mortalité baissa plus régulièrement de 9 pour 1 000 dans les deux T.O.M. à un peu plus de 5 pour 1 000 en Polynésie et à près de 6 pour 1 000 en Nouvelle-Calédonie, niveau plus élevé en raison d'une population plus vieille. La baisse plus importante de la natalité en valeur absolue a causé une réduction substantielle de l'accroissement naturel de près de 3 % à moins de 2,5 % en Polynésie et de plus de 2,5 % à 1,9 % en Nouvelle-Calédonie.

Les évolutions sont donc sensiblement parallèles dans ces deux territoires. Les différences de niveau entre la Polynésie et la Nouvelle-Calédonie s'expliquent principalement par la différence de composition de la population. La Polynésie française comprend 12 % environ d'Européens et « autres » alors que la Nouvelle-Calédonie en compte 38 % (cf. ci-dessous).

A Wallis et Futuna, le taux brut de natalité était de près de 40 pour 1 000 dans la première moitié des années 1970 puis 35 pour 1 000 en 1975-1978, l'accroissement naturel étant respectivement de 3 % puis 2,7 %. Le taux brut de mortalité était assez semblable à celui des autres T.O.M. Dans les années 1980, la natalité a poursuivi sa baisse atteignant 31 pour 1 000 en 1986-1990; la mortalité était alors de 6 pour 1 000 et le taux d'ac-

TABLEAU 1. – MOUVEMENT NATUREL, TAUX BRUT DE NATALITÉ, MORTALITÉ (‰) ET ACCROISSEMENT NATUREL (%)

Années	Polynésie française			Nouvelle-Calédonie			Wallis et Futuna		
	natalité	mortalité	accroissement %	natalité	mortalité	accroissement %	natalité	mortalité	accroissement %
1970	39,2	9,5	3,0	35,0	9,3	2,6			
1971	37,2	8,7	2,9	34,4	8,7	2,6			
1972	35,2	7,8	2,7	34,9	9,4	2,6			
1973	33,4	7,5	2,6	34,2	7,8	2,6	38,9	8,7	3,0
1974	33,4	7,0	2,7	32,1	8,0	2,4			
1975	33,4	7,2	2,6	31,1	7,0	2,4			
1976	31,6	7,7	2,4	29,1	7,9	2,1	35,2	7,9	2,7
1977	31,8	7,1	2,5	28,9	6,8	2,2			
1978	30,0	7,9	2,2	26,5	6,7	2,0			
1979	29,6	7,0	2,3	26,7	6,8	2,0	36,8	6,3	3,0
1980	30,1	6,7	2,4	26,2	7,2	1,9			
1981	30,7	6,2	2,5	27,7	6,4	2,1			
1982	30,1	6,3	2,4	26,3	6,3	2,0			
1983	30,3	5,6	2,5	25,8	5,7	2,0	33,6	5,2	2,8
1984	30,5	5,2	2,5	24,8	6,0	1,9			
1985	31,1	5,7	2,5	23,4	5,8	1,8			
1986	30,2	5,4	2,5	24,9	5,7	1,9			
1987	29,5	5,8	2,4	25,7	5,7	2,0			
1988	30,4	5,1	2,5	24,7	5,9	1,9	30,7 ⁽¹⁾	5,7 ⁽¹⁾	2,5 ⁽¹⁾
1989	27,9	5,3	2,3	23,7	5,9	1,8			

⁽¹⁾ 1986-1990

Sources: ISTAT, ITSEE.

croissement naturel s'établissait à 2,5 %. La natalité et l'accroissement naturel sont proches des niveaux observés en Polynésie mais sont réalisés dans le cadre d'une fécondité plus élevée et d'une structure par âge moins favorable du fait de la migration.

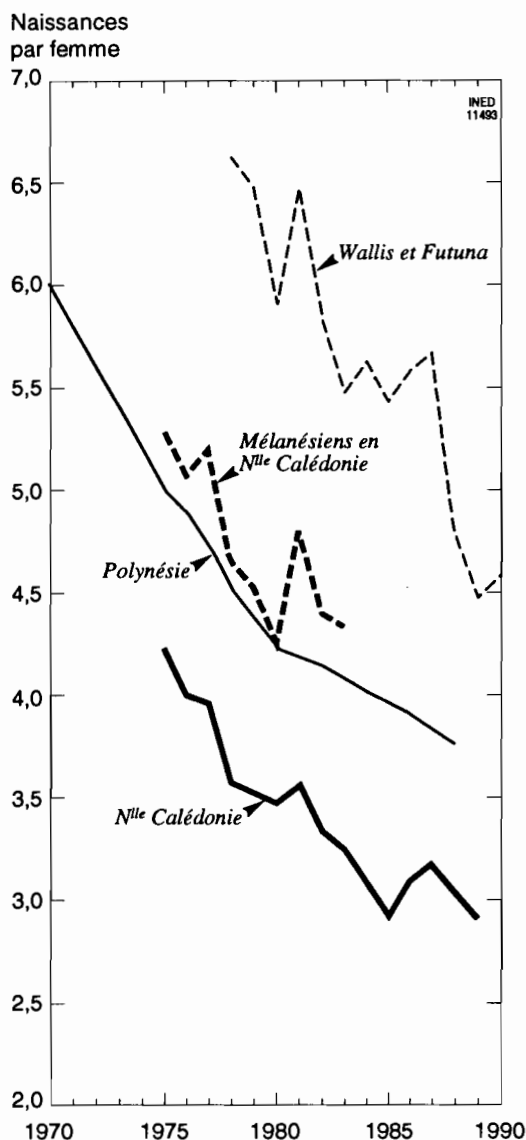
Nuptialité Nous ne présenterons pas une analyse détaillée de la nuptialité. Nous ne disposons en effet que de l'état matrimonial légal, le seul demandé aux recensements et qui ne reflète pas la réalité de la vie en couple, comme le montre la proportion de naissances hors mariage. Celle-ci est traditionnellement élevée dans le Pacifique et s'est encore accrue depuis 1970, pour les Européens aussi bien que pour les Océaniens. En 1988, la proportion de naissances hors mariage dépasse 60 % en Polynésie et atteint 58 % en Nouvelle-Calédonie (contre 43 % en 1981); elle est plus basse à Wallis et Futuna avec 30 % (32 % à Wallis et 25 % à Futuna).

Fécondité La baisse de la fécondité débutée à la fin des années 1960 en Polynésie s'est beaucoup accélérée au cours des années 1970, causant une chute de l'indice synthétique de fécondité de 6,0 à 4,2 naissances par femme vers 1980 pour les femmes nées en Polynésie (graphique 1). Dans les années 1980, le mouvement s'est beaucoup ralenti sans s'interrompre cependant, comme cela est arrivé dans plusieurs pays insulaires du Pacifique. En 1987-1988, la fécondité était de 3,76 naissances par femme pour les nées en Polynésie et 3,57 pour l'ensemble. La fécondité des femmes nées hors de Polynésie a fluctué entre 1,9 et 2,1 naissances par femme, puis s'est élevée à 2,3 depuis 1985; les Polynésiennes nées en Nouvelle-Calédonie sont de plus en plus nombreuses dans cette population, ce qui peut expliquer cette évolution.

En Nouvelle-Calédonie, la baisse de la fécondité des Mélanésiennes est la composante la plus importante de l'évolution de la fécondité du territoire. La baisse de la fécondité de la population mélanésienne, principalement rurale, est apparue un peu plus tardivement qu'en Polynésie, où la proportion de femmes résidant en zone urbaine et actives hors du secteur primaire est beaucoup plus élevée. Partant d'un niveau moins élevé qu'en Polynésie, sans doute compris entre 5,5 et 6,0 naissances par femme⁽²⁾ jusqu'au début des années 1970, la fécondité atteint 5,17 en 1975-1976 (niveau plus élevé que pour les nées en Polynésie résidant en Polynésie française alors) puis 4,40 en 1979-1980. Ce niveau sera conservé avec des variations aléatoires jusqu'en 1983 (4,36), dernière année pour laquelle des données par ethnie sont disponibles⁽³⁾. Selon nos estimations à partir des données du recensement de 1989 et aussi selon l'état civil par région, la

⁽²⁾ Les données permettant de calculer la fécondité des Mélanésiennes avant 1970 ne sont pas disponibles et l'enregistrement des naissances n'était pas totalement complet dans les années 1960.

⁽³⁾ La CNIL interdit l'exploitation des données d'état civil par ethnie depuis 1983. Par ailleurs, ces données devenaient de plus en plus perturbées par les métissages (cf. ci-dessous note 4).



Graphique 1. – Indice synthétique de fécondité

2,10 et 2,25 naissances par femme au cours des années 1970.

fécondité des Mélanésien(ne)s serait de l'ordre de 3,8 à 3,9 naissances par femme en 1989, soit légèrement plus élevée qu'en Polynésie française.

La fécondité des Wallisiens et des Tahitiens en Nouvelle-Calédonie a connu une baisse très rapide de respectivement 6,6 et 4,3 naissances par femme en 1976-1977 à 3,9 et 2,6 en 1983. Les estimations pour 1989 donnent une fécondité de l'ordre de 3,3 pour les Wallisiens et peu supérieure à la reproduction nette pour les Tahitiens. La baisse de la fécondité s'est donc poursuivie à un rythme rapide pour les ethnies les plus fécondes au début des années 1980.

Nous avons regroupé les autres ethnies présentes en Nouvelle-Calédonie car le choix de la déclaration de l'ethnie des enfants métis dans les couples mixtes rend difficile la mesure de la fécondité⁽⁴⁾ – particulièrement des Asiatiques (Indonésien(ne)s et Vietnamiens). La fécondité de cette population, composée principalement d'Européens mais aussi d'Asiatiques, de ni-Vanuatu et d'«autres», fluctue entre

(4) L'ethnie de l'enfant ne correspond pas à celle de la mère.

Cette quasi-stabilité de la fécondité des Européens et des autres non-Océaniens donne à l'ensemble de la population un rythme de baisse lent. La baisse, de 3,55 naissances par femme en 1980 à 2,92 en 1985⁽⁵⁾, fut suivie d'une remontée à 3,10, 3,17 et 3,03 en 1986, 1987 et 1988, mouvement principalement localisé dans la région sud et aux Iles Loyauté. Une récupération des naissances retardées dans la première moitié des années 1980 a pu avoir lieu après 1985, lorsque divers plans définissant l'avenir du territoire furent proposés et l'économie relancée. En 1989, l'indice synthétique de fécondité est revenu au niveau de 2,89 naissances par femme.

A Wallis et Futuna, la baisse de la fécondité a commencé au début des années 1980, à partir d'un niveau de 6,5 naissances par femme. Elle s'est effectuée assez irrégulièrement et par paliers : 5,5 en 1983-1987 et 4,5 en 1988-1990. Le début de la baisse coïncide avec la période d'accroissement rapide de la population due au retour des émigrés aux Nouvelles-Hébrides, devenues Vanuatu, et à des retours nets de Nouvelle-Calédonie. La croissance démographique atteignait alors 4,4 % en moyenne annuelle, causant une pression importante sur ces petites îles. Il en résulta une ouverture des pouvoirs publics et de la mission à l'idée de contraception. Dans sa forme moderne celle-ci reste cependant très peu répandue.

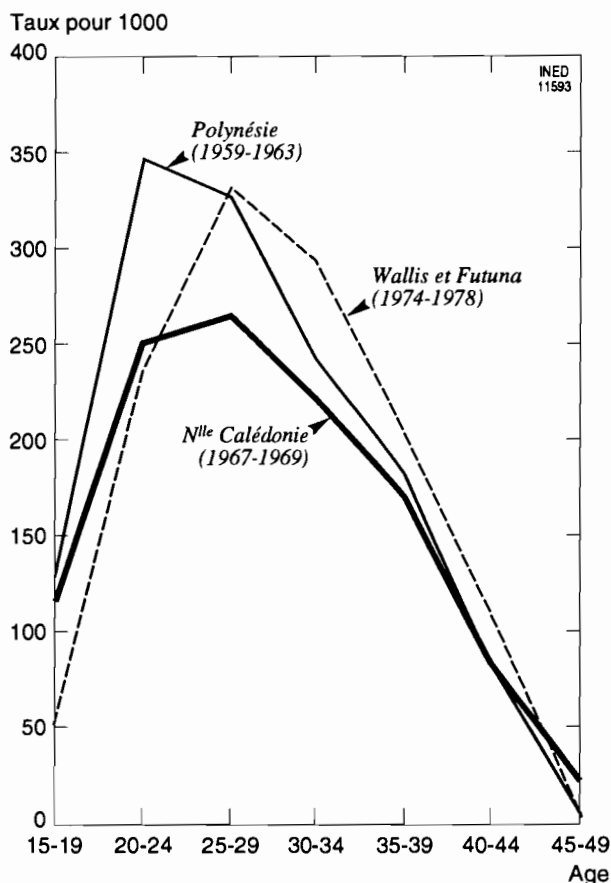
Au total, la fécondité récente est la plus élevée à Wallis et Futuna (4,5 naissances par femme). Les niveaux sont plus modestes en Polynésie (3,6 naissances) et surtout en Nouvelle-Calédonie (3,0); mais entre ces deux territoires, la différence tient essentiellement à la composition ethnique de la population. La fécondité des seules Mélanésiennes est légèrement plus forte que celle des nées en Polynésie.

Fécondité par âge Les données par rang de naissance sont encore de mauvaise qualité dans les T.O.M. : nombreux non déclarés en Polynésie, et naissances de rang 1 trop nombreuses en Nouvelle-Calédonie⁽⁶⁾; ces difficultés de collecte ne sont pas surprenantes dans des territoires où plus de 50 % des naissances ont lieu hors mariage. Aussi considérerons-nous seulement la fécondité par âge de la mère, tous rangs de naissances confondus.

Avant le début de la baisse, les courbes de fécondité selon l'âge de la mère étaient très différentes dans les trois T.O.M. (graphique 2). La fécondité était particulièrement précoce en Polynésie avec un mode dès 20-24 ans. Maximale à 25-29 ans, elle était particulièrement tardive à Wallis et Futuna. La fécondité des Mélanésien de Nouvelle-Calédonie combi-

(5) Nous utilisons ici la somme des taux par âge quinquennal qui donne des résultats moins élevés que la somme des taux par âge détaillé qui sont sujets à des variations aléatoires dues aux petits nombres.

(6) Les résultats de 1976-1980 avaient montré que l'indice synthétique de fécondité pour les naissances de rang 1 était constamment supérieur à 1,10 et atteignait parfois 1,27, ce qui traduit sans doute que des naissances de rang 1 dans le mariage qui ne sont pas le premier enfant de la femme sont comptées parmi les rangs 1 de la femme.



Graphique 2. – Taux de fécondité par âge avant la baisse

nait des caractéristiques plus disparates : élevée aux jeunes âges mais un niveau relativement faible après 25 ans et un mode peu accentué à 25-29 ans. Ces trois types de courbes très différenciées appartiennent à des modèles régionaux ; la Polynésie se rattache au modèle de la Polynésie orientale dont participent les Iles Cook et les Maoris de Nouvelle-Zélande (originaires de Polynésie orientale) et Wallis et Futuna au modèle de la Polynésie centrale (Tonga, Samoa). Les Mélanésien se rattachaient à un modèle moins homogène incluant les Fijien, le Vanuatu et les Iles Salomon. Les différences entre ces modèles apparaissent principalement aux âges jeunes, elles reflètent une plus grande liberté des mœurs antérieures au mariage en Polynésie orientale. En Mélanésie, l'allaitement et l'abstinence post-partum plus longs qu'en Polynésie résultaient en intervalles en-

tre naissances longs, qui induisaient des taux de fécondité relativement peu élevés aux âges de pleine fécondité⁽⁷⁾.

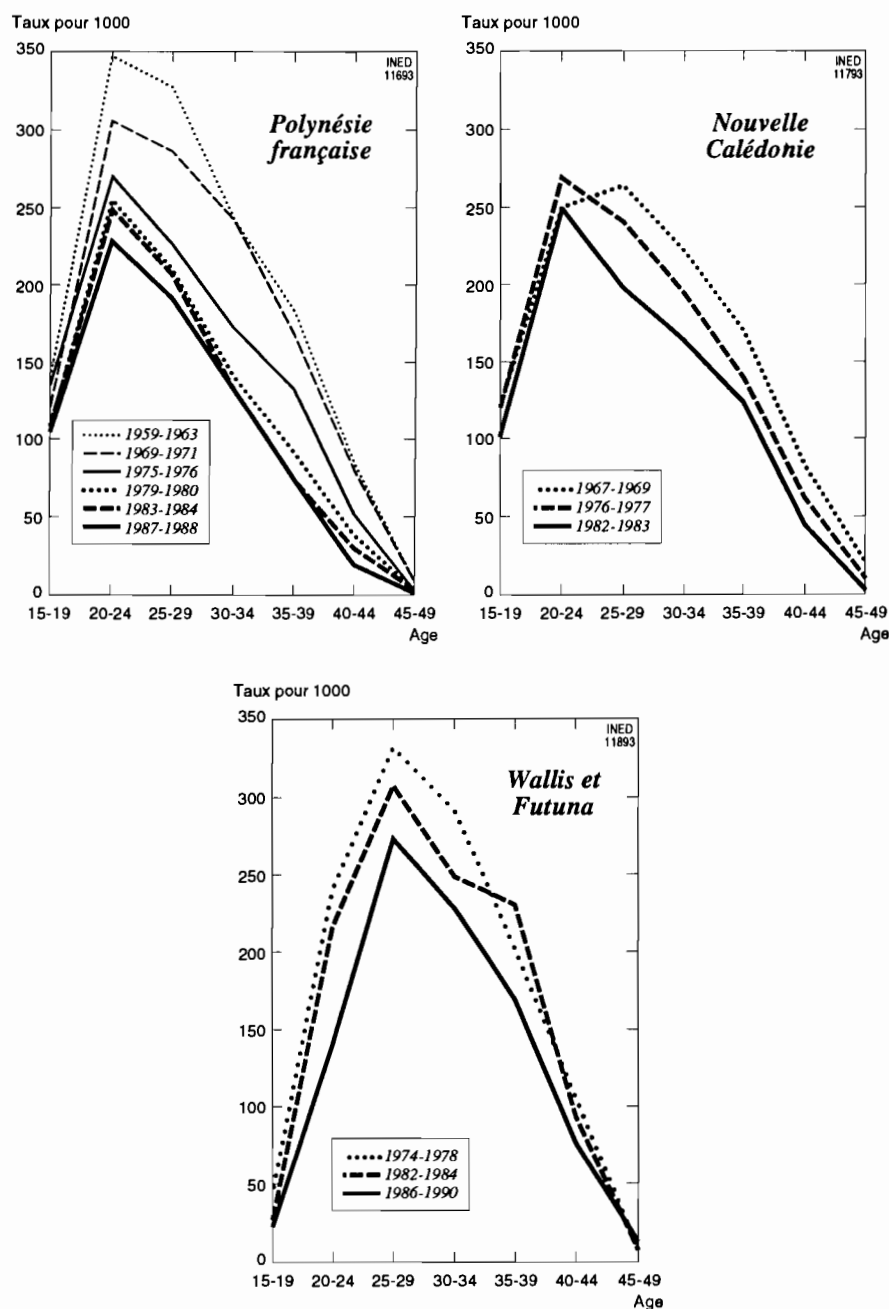
L'évolution des taux par âge depuis 1970 précise le déroulement de la transition de la fécondité sur une période d'environ vingt ans, qui a vu une baisse de l'indice synthétique de plus de deux naissances par femme.

En *Polynésie* la baisse de la fécondité a d'abord touché les âges inférieurs à 30 ans (graphique 3), phénomène assez peu commun. Les jeunes femmes (20-29 ans) retardaient la venue de leurs enfants alors que les plus âgées continuaient de constituer des familles nombreuses. Plus précisément la baisse était liée à un retard de l'entrée en union et à un changement de comportement fécond des femmes urbaines et actives, dont la proportion s'était rapidement accrue. Après 1970, la baisse s'est étendue aux âges supérieurs à 30 ans, phénomène qui recouvre une réduction de la taille des familles. Mais depuis 1980, la baisse des taux après 30 ans s'est beaucoup ralentie, à mesure que se produisaient les naissances retardées aux âges jeunes. Vu l'âge de ces femmes et la fécondité qu'elles avaient eue aux âges jeunes, il s'agit sans doute souvent de naissances de rang 4, voire 5. Nées au début des années 1950, ces femmes ont donc encore des familles de taille assez élevée.

L'évolution des taux par génération confirme cette analyse (graphique 4). La baisse des taux aux âges jeunes dès les générations des années 1940 est remarquable et reste importante jusqu'aux générations nées en 1955; elle se ralentit dans les générations suivantes. On ne dispose pas de données complètes pour les générations nées avant 1940, mais on connaît la fécondité après 30 ans des générations nées avant 1930, qui avaient 30 ans ou plus en 1960. Par rapport à elle (courbe 1959-1963), la fécondité après 30 ans dans les générations nées au début des années 1940 (soit au cours des années 1970) est beaucoup plus basse; la baisse atteint 1 naissance par femme. A partir des générations 1946-1950, la récupération des naissances différées apparaît nettement, avec la tendance des courbes à se rejoindre après 30 ans. La baisse de la descendance se ralentit donc, de 5,2 naissances par femme dans les générations 1941-1945 à 4,5 puis 4,2 dans les générations 1946-1950 et 1951-1955. Les estimations pour les générations suivantes (1956-1960) donnent une descendance de l'ordre de 4 naissances par femme, voire un peu plus.

En *Nouvelle-Calédonie*, la baisse de la fécondité des Mélanésiennes a d'abord commencé aux âges élevés, un accroissement étant même observé à 20-24 ans dans les années 1970, schéma fréquent au début de la transition. La modernisation incite les femmes déjà âgées à réduire la taille de leur famille, pendant que les plus jeunes profitent d'un mode de vie plus libre. Ces évolutions ont été très marquées en Nouvelle-Calédonie; fait assez rare dans le Pacifique, il en est résulté un déplacement du mode, qui est passé de 25-29 ans à 20-24 ans, sur la courbe de la fécondité. Au

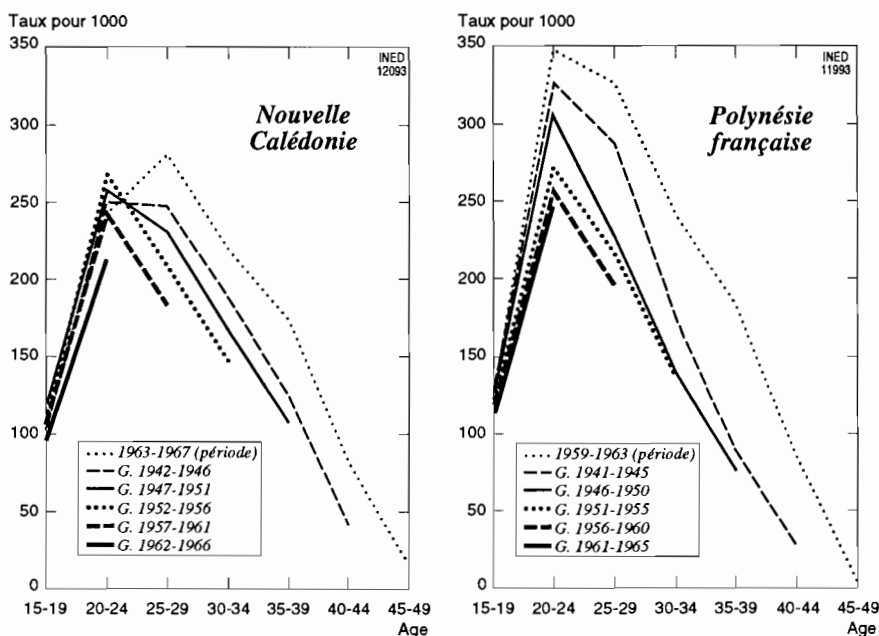
⁽⁷⁾ Cf J. L. Rallu, *La transition démographique dans le Pacifique sud*. Actes du colloque Fécondité et Insularité, St-Denis de la Réunion, mai 1992 (à paraître).



Graphique 3. – Taux de fécondité par âge selon les années

cours des années 1980 – autant qu'on puisse en juger à partir des données régionales – la baisse a été à peu près égale à tous les âges.

La courbe de la fécondité par âge dans les générations (graphique 4) montre nettement l'augmentation chez les jeunes femmes entre les générations 1942-1946 et 1952-1956. La baisse est régulière aux âges élevés. Cette constance dans la baisse des taux aux âges élevés, à laquelle vient ensuite s'ajouter la baisse aux âges jeunes, conduit à une baisse accélérée de la descendance. Celle des générations 1957-1961 est estimée entre 4,0 et 4,2 naissances par femme contre 4,7 dans les générations 1947-1951 et autour de 4,5 dans les générations 1952-1956. Cette accélération de la baisse est caractéristique d'un début de transition. Par contraste, le ralentissement de la baisse qu'on a vu apparaître en Polynésie alors que le niveau de la fécondité était encore élevé conduit à envisager la transition comme un processus syncopé, avec éventuellement des paliers dans la baisse comme on en observe en d'autres pays du Pacifique.



Graphique 4. – Taux de fécondité par âge selon les générations

A Wallis et Futuna la baisse de la fécondité a l'originalité, plus encore qu'en Polynésie, de commencer et de se poursuivre principalement aux âges jeunes. Cela laisse attendre une récupération, au moins partielle, dans les années à venir. La baisse à Wallis et Futuna, qui s'est effectuée par palier, pourrait donc se poursuivre de cette manière ; l'instauration récente d'allocations familiales pour les non salariés pourrait même causer une

remontée de la fécondité. La descendance des générations 1957-1961 sera sans doute nettement supérieure à 5,0 naissances par femme.

Au total, la descendance des générations 1956-1960 sera sans doute voisine pour les femmes nées en Polynésie et pour les Mélanésiennes, cependant la baisse, bien engagée pour celles-ci, se ralentit pour les premières ; elle ne fait que commencer à Wallis et Futuna. Les conséquences de l'évolution et des niveaux de la fécondité sur l'avenir de la population seront examinées dans les projections.

Mortalité En *Polynésie*, la baisse rapide de la mortalité après-guerre et dans les années 1950 avait été suivie d'un palier dans les années 1960, notamment pour les hommes (tableau 2). Cette évolution était assez semblable à celle des pays développés. La baisse reprit à partir de 1970 avec de nouveaux paliers en 1974-1978 et 1983-1986, principalement encore pour les hommes. Depuis lors, le rythme d'accroissement de l'espérance de vie est soutenu. Les gains depuis 1970 sont de 6,6 ans pour les hommes et 8,2 ans pour les femmes ; l'écart entre les sexes s'est donc considérablement accru. En 1987-1988, les espérances de vie sont de 65,8 ans et 71,1 ans pour les hommes et les femmes. Le rythme moyen de l'élévation de l'espérance de vie depuis 1970 est de 0,5 an par année.

TABLEAU 2. – ESPÉRANCE DE VIE À LA NAISSANCE (EN ANNÉES)
ET MORTALITÉ INFANTILE (p. 1 000)

Polynésie française				Nouvelle-Calédonie			
Années	Espérance de vie		Mortalité infantile	Espérance de vie			
				Européens		Mélanésiens	
	Hommes	Femmes		Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
1971-1976	59,7	63,3	50,2	70,0 69,7 ⁽¹⁾	79,0 78,0	59,3 60,8	64,4 66,6
1975-1976	60,3	64,6	55,5				
1977-1978	60,0	64,9	60,5				
1979-1980	62,1	65,9	45,0				
1981-1982	63,2	67,8	38,0				
1983-1984	65,2	70,5	21,5				
1985-1986	65,0	70,5	20,5				
1987-1988	65,8	71,1	18,0				
Nouvelle-Calédonie							
	Sud		Nord et Iles		Total		Mortalité infantile
	Espérance de vie		Espérance de vie		Espérance de vie		
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
1981-1983 ⁽²⁾	66,8	73,2	60,1	66,7	64,2	70,8	19,3
1987-1989 ⁽²⁾	68,2	75,2	62,3	67,9	66,2	72,6	11,6

⁽¹⁾ 1981-1983.

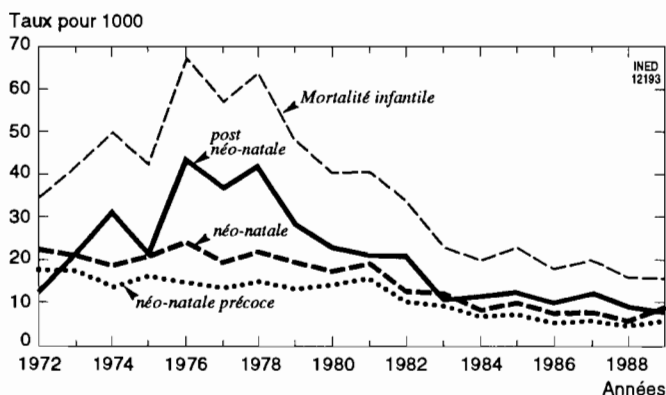
⁽²⁾ Moyenne des espérances de vie annuelles (*source*, Note et Documents N° 58, ITSEE, 1990).

⁽¹⁾ 1981-1983.

⁽²⁾ Moyenne des espérances de vie annuelles (*source*, Note et Documents N° 58, ITSEE, 1990).

La mortalité infantile a connu depuis 1970 sa dernière phase de baisse importante passant, selon les décès enregistrés, de 65 pour 1 000 à 16 pour 1 000 en 1988.

La baisse assez régulière de la mortalité néo-natale précoce (1-7 jours) et néo-natale totale (1-28 jours) s'est accélérée légèrement en 1982-1984 (graphique 5). L'évolution de la mortalité post-néo-natale (29-365 jours) est beaucoup plus irrégulière, en forte hausse de 1972 à 1976 puis en baisse rapide de 1979 à 1983. Il semble difficile d'expliquer la situation étonnamment favorable au début des années 1970 et la forte montée en 1972-1976 par des défauts de l'enregistrement des décès post-néo-nataux au début des années 1970, car il s'agit d'enfants déjà âgés. Mais une analyse plus fine est rendue difficile par l'absence de statistique des causes de décès au début des années 1970 et par la faiblesse des effectifs.



Graphique 5. – Mortalité infantile en Polynésie

La mortalité infantile en Polynésie en 1988 était environ double de celle de la métropole. Toutes les composantes de la mortalité infantile étaient à peu près dans ce rapport⁽⁸⁾ (tableau 3). A l'opposé les taux de morti-natalité étaient peu différents en Polynésie et en métropole (7,2 pour 1 000 contre 6,2 pour 1 000).

La mortalité infantile par archipels est difficile à mesurer en raison des petits effectifs. En 1989, le taux était de 14 pour 1 000 à Tahiti et de 22 pour 1 000 dans le reste du territoire.

Aux autres âges (graphique 6A, p. 898) la baisse a été la plus importante pendant l'enfance, avant 15 ans. L'accroissement, déjà ancien, de la mortalité des jeunes hommes adultes se poursuit et le même phénomène touche maintenant les femmes. La courbe de la mortalité par âge présente ainsi

⁽⁸⁾ Les données provisoires pour 1989 montrent cette situation de manière plus nette encore.

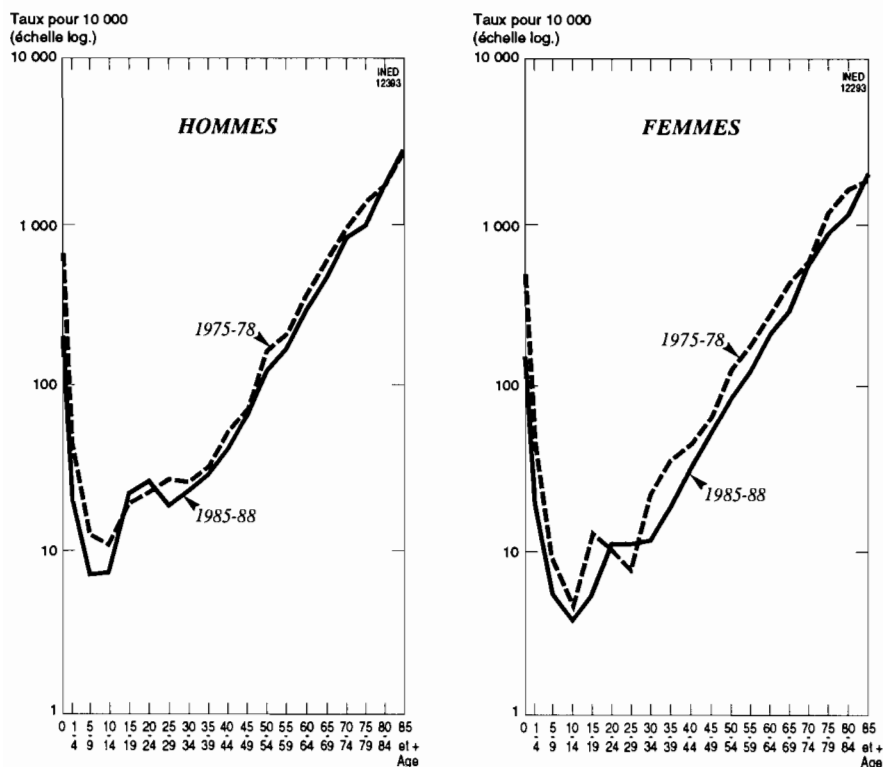
TABLEAU 3. — TAUX DE MORTALITÉ INFANTILE (p. 1 000)

	Polynésie française		Nouvelle-Calédonie		France
	1981	1988	1981	1989	1988
Mortalité infantile	40,9	15,8	17,7	11,2	7,8
Néo-natale précoce	16,3	4,9	7,6	3,0	3,0
Néo-natale	19,7	6,3	9,1	4,6	4,1
Post-néo-natale	21,2	9,5	8,6	6,6	3,8
Mortinatalité	14,1	7,2	15,5	9,8	6,2
<i>Source : ISTAT, ITSEE.</i>					

une protubérance marquée aux jeunes âges adultes pour les deux sexes. La baisse aux âges plus élevés est nettement plus forte pour les femmes que pour les hommes et explique pour beaucoup l'écart grandissant d'espérance de vie entre les sexes.

En *Nouvelle-Calédonie*, l'espérance de vie des Européens était de 70 ans pour les hommes et 79 ans pour les femmes en 1977-1980. Ces valeurs étaient un peu plus élevées qu'en France, mais des biais existent dans cette population composée pour une grande part de migrants : sélection des personnes en meilleure santé par la migration et surtout retour en métropole de personnes gravement malades. Au début des années 1980, l'espérance de vie des Européens avait peu varié et était même en légère baisse, sans doute plus en raison de variations dans l'importance des biais que d'une évolution réelle. L'écart important entre les sexes rappelle la situation en métropole.

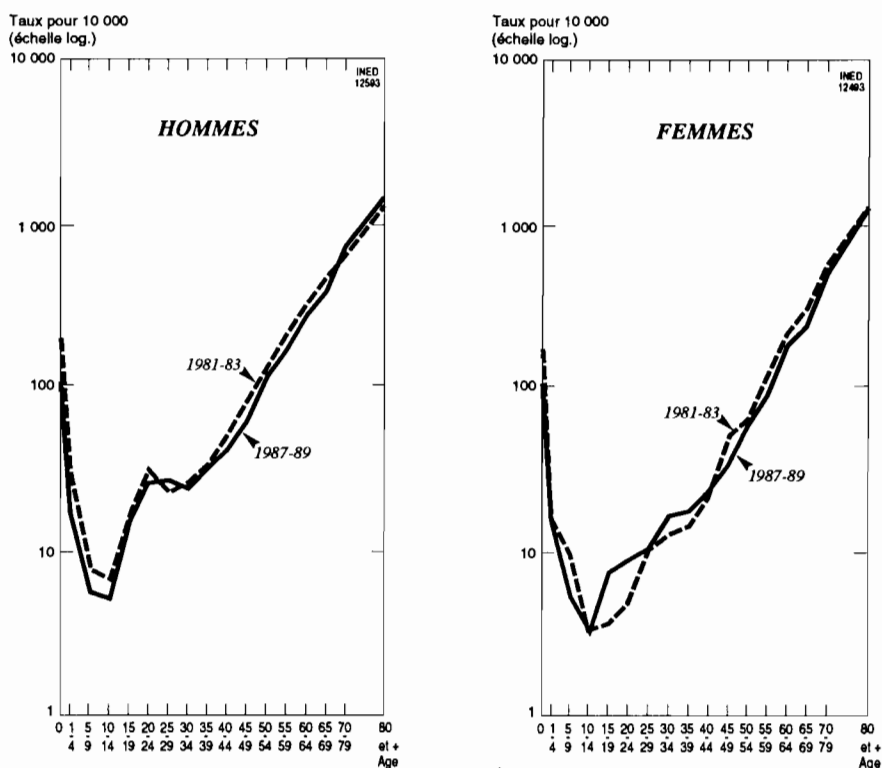
En 1977-1980, l'espérance de vie des Mélanésiens était de 59,3 ans pour les hommes et 64,4 ans pour les femmes ; elle atteignait 60,8 ans et 66,6 ans en 1981-1983. Depuis 1983, on ne dispose plus du classement des décès par ethnie et on doit calculer des tables de mortalité pour l'ensemble de la population ou par régions. Ainsi l'espérance de vie pour l'ensemble du territoire s'établit à 66,2 ans pour les hommes et 72,0 pour les femmes en 1987-1989, soit une augmentation sensible par rapport au début des années 1980 (64,2 ans et 70,8 ans). Cependant les régions « Nord » et « Îles », peuplées principalement de Mélanésiens, présentent une espérance de vie très en retrait par rapport à la région « Sud », celle de Nouméa (tableau 2). On voit aussi que ce sont principalement les hommes des régions nord et îles qui ont bénéficié des progrès des années 1980 et les femmes de la région sud ; les progrès sont moins importants pour les femmes des autres régions. Les conditions de vie « en brousse » et à Nouméa expliquent les différences de mortalité par région ; la création projetée d'un hôpital sur la côte est apparu bien nécessaire. Finalement, le niveau plus élevé de l'espérance de vie en Nouvelle-Calédonie par rapport à la Polynésie est dû à la composante européenne plus importante dans le premier territoire.



Graphique 6A. – Taux de mortalité par âge (Polynésie)

La mortalité infantile en Nouvelle-Calédonie au début des années 1980 était de 10 pour 1 000 pour les Européens, 23 pour 1 000 pour les Mélanésiens, et 19 pour 1 000 dans l'ensemble. Elle est tombée à 11,5 pour 1 000 pour l'ensemble de la population en 1987-1989 (10 pour 1 000 dans la province sud, 13,5 pour 1 000 dans la province nord et 14,6 pour 1 000 aux Iles Loyauté).

L'évolution relativement régulière des composantes de la mortalité infantile appelle peu de remarques. La différence avec la métropole, moins importante qu'en Polynésie, porte essentiellement sur la mortalité post-néonatale (tableau 3), la mortalité néo-natale y compris dans sa composante précoce étant pratiquement identique dans le territoire et en métropole. Ces résultats s'expliquent par la très forte proportion de naissances ayant lieu en établissement hospitalier (96 %). Par contre le taux de morti-natalité est 60 % plus élevé en Nouvelle-Calédonie qu'en métropole, à la différence de la Polynésie où cet indice était voisin de celui de la métropole. Si la mortalité autour de la naissance (problèmes des faux mort-nés) est aussi



Graphique 6B. – Taux de mortalité par âge (Nouvelle-Calédonie)

bien déclarée dans les deux territoires et en métropole, c'est dans ce domaine que les progrès seraient le plus facilement réalisables en Polynésie, puisque la Nouvelle-Calédonie réussit mieux que la Polynésie et presque aussi bien que la France. Cependant la mortalité post-néo-natale reste élevée en Polynésie et doit aussi pouvoir être réduite.

Aux autres âges, la baisse de la mortalité des hommes au cours des années 1980 a été la plus importante avant 15 ans et de 40 à 70 ans (graphique 6B). On note aussi une légère amélioration à 15-24 ans mais la mortalité masculine à ces âges reste très élevée. Pour les femmes, l'évolution selon l'âge est la même que pour les hommes, sauf aux jeunes âges adultes, où une augmentation importante apparaît; il en est de même, mais de manière moins marquée, à 30-39 ans. Comme en Polynésie, la mortalité des hommes présente une pointe autour de 20-24 ans – le taux est alors, dans les deux territoires, près de deux fois supérieur à celui enregistré en France – mais ce phénomène n'apparaît pas encore nettement pour les femmes.

A Wallis et Futuna, l'enregistrement des décès était relativement incomplet avant 1985. Le nombre des enterrements à la mission – qui pratiquait et pratique encore illégalement les enterrements en l'absence de permis d'inhumation – était plus élevé que celui des décès déclarés à l'état civil. Il ressort aussi de la comparaison des registres de l'hôpital et de l'état civil que quelques décès infantiles n'étaient pas enregistrés. L'espérance de vie en 1986-1990 serait de 67 ans pour les hommes et 70 ans pour les femmes. Les taux par âge sont trop irréguliers pour être commentés mais la mortalité par accidents, notamment les accidents de la circulation, est très anormalement élevée. La mortalité infantile serait de 21 pour 1 000, niveau bas qui s'explique beaucoup par le fait qu'une forte proportion de naissances ont lieu à l'hôpital où l'enfant et la mère restent quelques jours ou avec l'assistance de personnel médical.

II. – Les mouvements migratoires

L'enregistrement des migrations extérieures par les cartes d'entrée et sortie du territoire dans les trois T.O.M. est bien effectué, mais il se heurte à quelques difficultés qui affectent profondément les soldes, très faibles en comparaison du volume des mouvements. Ainsi jusqu'en 1991, Wallis et Futuna n'avait pas de carte d'entrée-sortie propre et utilisait les imprimés de Nouvelle-Calédonie⁽⁹⁾, source de confusion pour les voyageurs. De plus beaucoup de Wallisiens remplissent très incomplètement leur carte, indiquant seulement leur nom. Par ailleurs en Polynésie et en Nouvelle-Calédonie, les militaires entrent en tant que tels, sans remplir les formalités; mais, libérés sur le territoire, ils en sortent comme civils, ce qui diminue indûment les soldes⁽¹⁰⁾.

On doit donc recourir à d'autres moyens pour mesurer les migrations. Le plus simple consiste à mesurer le solde migratoire de la période intercensitaire par différence entre l'accroissement total et l'accroissement naturel de la population. En Polynésie, cette formule donne une migration nette de 500 personnes entre les recensements de 1983 et 1988, contre une migration nette négative de 1 300 personnes selon les entrées-sorties. Cependant on sait que la complétude du recensement de 1988 a été meilleure que celle du précédent (de l'ordre d'une centaine de personnes), ce qui accroît le solde ainsi mesuré⁽¹¹⁾.

Se fondant sur la bonne déclaration des âges aux recensements dans les TOM on obtient une mesure de la migration par sexe et âge en projetant la population par sexe et âge recensée en t et les naissances de la période t, t' puis en comparant les résultats à la population recensée en t' . Cette

⁽⁹⁾ Un imprimé propre à Wallis et Futuna a été mis en place en 1991 par M. Ph. Maesse de l'ITSEE.

⁽¹⁰⁾ Renseignements communiqués par M. Ch. Durand, ISTAT.

⁽¹¹⁾ Rappelons que la mesure du taux d'accroissement migratoire par différence entre accroissements total et naturel est aussi influencée par la complétude des recensements.

mesure reste sensible à la complétude des recensements. La projection fait apparaître une migration nette de 700 personnes de 5 ans ou plus (+ 890 hommes et - 170 femmes). Les soldes sont positifs aux jeunes âges adultes, sauf pour les femmes à 15-24 ans, et légèrement négatifs après 40 ou 45 ans. On observe 800 sorties nettes à 0-4 ans. A ces âges, la différence entre population attendue et population recensée est souvent interprétée comme un sous-dénombrement des enfants; ce ne serait pas le cas en Polynésie, où on sait qu'il existe une émigration d'enfants : enfants de fonctionnaires nés dans le territoire et repartis avec leurs parents et adoptions d'enfants polynésiens par des Français de métropole.

Pour dépasser la mesure des soldes, on peut avoir une idée de l'importance de l'émigration en comparant la population projetée en *t'* avec la population recensée à cette date ayant déclaré résider en Polynésie à la date du recensement précédent. Il apparaît alors 9 500 sorties d'hommes et 7 200 de femmes. D'un autre côté, les personnes nées avant le recensement précédent et entrées depuis sont au nombre de 10 700 hommes et 7 400 femmes. Il en ressort des soldes positifs (+ 1 200 et + 200) plus élevés que ceux obtenus précédemment mais assez cohérents avec eux pour que la situation à la date du recensement précédent apparaisse correctement mémorisée. Malgré les imprécisions affectant ces mesures, il semble avéré que le solde réel est nettement positif aux âges adultes pour les hommes et que le solde total est fortement diminué par les mouvements d'enfants.

La période 1977-1983 présentait un solde beaucoup plus élevé, de l'ordre de 6 000 personnes composé en partie d'Européens et de Polynésiens de retour de Nouvelle-Calédonie. Le nombre des nés hors Polynésie s'était accru de 5 500 personnes en 1977-1983, dont 800 Polynésiens nés en Nouvelle-Calédonie, contre 2 000 en 1983-1988, dont 560 Polynésiens nés en Nouvelle-Calédonie. Par ailleurs, 1 800 Polynésiens nés en Polynésie ont été recensés en 1988 après être rentrés de Nouvelle-Calédonie; 460 d'entre eux étaient rentrés depuis 1983⁽¹²⁾. Le solde des mouvements de Polynésiens avec la Nouvelle-Calédonie sur la période 1983-1988 (somme des nés en Polynésie et des nés en Nouvelle-Calédonie) s'établirait ainsi à environ 1 020 (560 + 460) personnes. L'évaluation des sorties entre les recensements de 1983 et 1989 en Nouvelle-Calédonie (1 100 personnes) est assez cohérente avec ces résultats, compte tenu de la différence entre les dates des recensements dans les deux territoires. (Sur la période intercensitaire précédente, les soldes avec la Nouvelle-Calédonie (incluant les Européens) étaient de 2 000 personnes, dont 1 000 (800 Polynésiens) étaient nées en Nouvelle-Calédonie.⁽¹³⁾)

Au total, la migration des Polynésiens rend compte d'à peu près toute la migration nette aux âges adultes et le solde pour les Européens et « autres » doit être voisin de 0.

⁽¹²⁾ On constate, de manière assez cohérente, une baisse de 550 Polynésiens nés en Polynésie entre les recensements de 1983 et 1989 en Nouvelle-Calédonie.

⁽¹³⁾ Les Polynésiens migrent aussi vers les États-Unis, où 791 d'entre eux étaient recensés en 1980, et vers la métropole; mais, dans ce dernier cas, seuls les chiffres de l'ensemble des nés dans les TOM sont disponibles, incluant de nombreux Européens.

La mesure des migrations internationales en *Nouvelle-Calédonie*⁽¹⁴⁾ par la méthode indirecte est plus difficile qu'en Polynésie, car le sous-dénombrement est important pour les Mélanésiens en 1983 ; il apparaît moindre en 1989 mais il affecte alors aussi les Wallisiens. On sait que les Mélanésiens migrent peu hors du territoire, hormis les jeunes pour leurs études et leur service militaire en France, mais leurs effectifs varient peu d'une année à l'autre. Sur cette base, on avait évalué à 4 000 personnes le sous-dénombrement des Mélanésiens en 1983. Ce phénomène est confirmé par les résultats de 1989, qui font apparaître plus de 1 000 Mélanésiens de plus qu'attendu sur la base d'une projection de la population recensée en 1983. Il n'y a pas de raison, autre que le sous-dénombrement en 1983, à ces variations de sens inverse entre les deux périodes intercensitaires. La population corrigée en 1983, projetée à la date du recensement de 1989, fait apparaître un manque de plus de 2 000 personnes, qui ne doit pas être totalement dû à une augmentation de l'émigration ; sans doute subsiste-t-il un sous-dénombrement en 1989. Il existerait aussi en 1989 un léger sous-dénombrement des Wallisiens, difficile à évaluer car cette population migre beaucoup entre Wallis et Futuna et la Nouvelle-Calédonie.

Nous avons effectué des projections par ethnies entre les recensements pour évaluer les mouvements. Entre 1983 et 1989, les soldes migratoires de personnes âgées de plus de 10 ans sont positifs d'environ 1 000 personnes pour les Européens et « autres » (dont 250 ni-Vanuatu) et de 400 personnes pour les Wallisiens (chiffre qui peut être légèrement sous-évalué⁽¹⁵⁾). Ils sont négatifs d'environ 1 100 personnes pour les Tahitiens et 150 pour les Indonésiens et Vietnamiens, principalement des femmes. Globalement, si l'hypothèse est vérifiée que la migration des Mélanésiens reste faible, les soldes de personnes âgées de 10 ans ou plus sont voisins de 0 en Nouvelle-Calédonie sur la période 1983-1989. Les effectifs recensés à 0-4 ans sont nettement inférieurs à ceux attendus, ce qui doit tenir en partie à l'émigration (enfants d'Européens ayant été en poste temporairement en Nouvelle-Calédonie) et en partie au sous-dénombrement car la différence est importante pour les Mélanésiens.

Entre les recensements de 1977 et 1983, les soldes à 10 ans et plus étaient négatifs d'environ 1 300 Européens et autres et 1 600 Tahitiens ; ils étaient légèrement positifs pour les Wallisiens (300 personnes). Le solde global à ces âges s'établissait à - 2 500 personnes après correction de la population mélanésienne (- 6 500 sans correction). Le sous-dénombrement des Mélanésiens en 1983 a fait croire que la Nouvelle-Calédonie était sujette à une émigration importante alors que celle-ci restait modérée. Elle s'est encore réduite depuis 1983. Les Accords Matignon ont pu causer une légère émigration de Mélanésiens pour formation ou stages en France, mais cela ne doit guère dépasser 200 ou 300 personnes. A l'opposé, l'afflux

(14) Il est aussi regrettable que la Nouvelle-Calédonie ait supprimé en 1989 la question sur la date d'entrée dans le territoire et d'installation dans la commune de résidence. Suppressions qui affectent l'étude des migrations externes et internes.

(15) Le nombre des Wallisiens nés à Wallis et Futuna s'est accru de 790 personnes, plus une centaine nés au Vanuatu.

d'argent, suite aux Accords Matignon, et le boom du nickel en 1989 ont sans doute causé une reprise de l'immigration européenne et océanienne depuis le recensement.

Wallis et Futuna est à l'origine d'une migration de masse assez commune dans le Pacifique. Depuis 1976, les deux îles comptent environ autant de ressortissants en Nouvelle-Calédonie que dans leur territoire d'origine.

L'importance des migrations de Wallisiens est telle que leur solde se répercute profondément sur l'accroissement total. Les périodes 1953-1961 et 1961-1969 furent marquées par une émigration intense causant un accroissement total négatif puis nul. La période 1969-1976 était la suite de ce processus mais, malgré une émigration encore forte (- 1,8 % annuellement), l'accroissement total redevint positif (1,1 %). A l'opposé de cette évolution, la période 1976-1983 vit le retour de Wallisiens émigrés au Vanuatu, parfois via la Nouvelle-Calédonie, et des retours directs de Nouvelle-Calédonie causant une migration positive de 1,5 % par an et un accroissement total très élevé (4,3 %). La dernière période (1983-1990) présente à nouveau une émigration nette (1,4 %), les sorties nettes s'élevant à environ 1 100 personnes de plus de 10 ans, chiffre bien supérieur à l'estimation des entrées nettes de Wallisiens en Nouvelle-Calédonie : 400 personnes. Ceci montre sans doute que le recensement de 1989 en Nouvelle-Calédonie a été incomplet pour les Wallisiens⁽¹⁶⁾ et que, suite aux Accords Matignon, la migration a été importante entre avril 1989 et octobre 1990, dates respectives des recensements en Nouvelle-Calédonie et à Wallis et Futuna.

L'immigration européenne à Wallis et Futuna est peu importante mais la proportion d'Européens et « autres » s'accroît régulièrement de 2,1 % en 1976 à 2,5 % et 3,3 % en 1983 et 1990.

De 1970 à 1983, il apparaît un phénomène de vases communicants dans l'espace francophone que constituent les trois T.O.M. du Pacifique – auxquels on peut ajouter une partie de Vanuatu, source d'une légère immigration, (à plus de 80 % francophone) en Nouvelle-Calédonie – la migration nette est négative en Polynésie et à Wallis et Futuna quand elle est positive en Nouvelle-Calédonie, et inversement (tableau 4). Depuis 1983, les migrations sont équilibrées avec des soldes peu importants, sauf à Wallis et Futuna.

Urbanisation et migrations internes

En Polynésie, la croissance urbaine de Papeete s'est beaucoup ralentie au cours des années soixante-dix et quatre-vingt.

La population de la zone urbaine et suburbaine est passée de 65 000 habitants en 1971 à 104 000 en 1988, avec des rythmes d'accroissement de

⁽¹⁶⁾ Ce qui serait le cas à Mont Dore où réside le quart des Wallisiens de Nouvelle-Calédonie et où les opérations furent difficiles.

TABLEAU 4. — TAUX ANNUEL D'ACCROISSEMENT TOTAL, NATUREL ET MIGRATOIRE (%)

Polynésie française			
	1971-1977	1977-1983	1983-1988
Total	+ 2,3	+ 3,0	+ 2,6
Naturel	+ 2,6	+ 2,4	+ 2,5
Migratoire	- 0,4	+ 0,6	0,0
Nouvelle-Calédonie			
	1969-1976	1976-1983	1983-1989
Total	+ 4,0	+ 1,7	+ 1,8
Naturel	+ 2,5	+ 2,1	+ 1,9
Migratoire	+ 1,5	- 0,4	0,0
Wallis et Futuna			
	1969-1976	1976-1983	1983-1990
Total	+ 1,1	+ 4,3	+ 1,2
Naturel	+ 2,9	+ 2,8	+ 2,6
Migratoire	- 1,8	+ 1,5	- 1,4

3,0 %, 2,8 % et 2,2 % par période intercensitaire (tableau 5). La part de la population présente dans la zone urbaine a régressé de 45 % en 1971 à 36 % en 1988. Le poids de l'ensemble de l'agglomération a peu varié, passant de 56,6 % à 55,0 %. Cependant l'urbanisation tend maintenant à toucher des communes éloignées. Néanmoins la concentration dans le centre urbain s'est beaucoup atténuée et a même reculé. L'accroissement migratoire est négatif à Papeete depuis 1971 et à Faaa depuis 1983 ; il est très faible à Arue (0,5 %) et Pirae (0,3 %) ; il a été négatif dans ces dernières communes respectivement en 1972-1977 et 1972-1983.

La zone urbaine d'Uturoa à Raiatea (Iles sous le Vent) s'est peu développée. Son taux d'accroissement annuel de 2,6 % vient même derrière celui de l'île de Borabora (5,6 %).

TABLEAU 5. — ÉVOLUTION DE LA POPULATION URBAINE (EN %)

Polynésie française			Nouvelle-Calédonie	
	(a)	(b)		
1971	44,7	54,7	1969	50,2
1977	42,1	56,6	1976	55,8
1983	38,5	55,9	1983	58,5
1988	36,4	55,0	1989	59,4
(a) Zone urbaine : Papeete, Pirae, Faaa, Arue.				
(b) Zone urbaine, plus zone suburbaine : Mahina, Punaauia, Paea.				

Les migrations inter-archipels, après l'exode vers Tahiti des années 1960, se sont réduites. La période 1972-1977 fut encore marquée par une migration nette négative (tableaux 6 et 7) à partir des archipels extérieurs, mais la période suivante vit un quasi-équilibre des mouvements migratoires aux Marquises et aux Iles sous le Vent et même une migration nette positive aux Australes. La migration fortement positive aux Tuamotu était liée au développement des activités militaires. Depuis 1983, on assiste à une reprise sensible de l'émigration des Marquises et des Australes. Le même renversement de tendance aux Tuamotu reflète les variations de la population militaire.

En *Nouvelle-Calédonie*, le grand Nouméa regroupait 59 % de la population en 1989 contre 51 % en 1969. La croissance a été la plus rapide avant 1976, atteignant 5,7 % en moyenne annuelle; elle a été seulement

TABLEAU 6. – MIGRATIONS INTERNES SELON LA DESTINATION

Polynésie française (1983-1988)						
	Résidence en 1988					
	I. du Vent	I. ss Vent	Marquises	Australes	T-G	Total
Résidence en 1983						
I. du Vent	–	1 287	420	478	1 505	3 690
I. sous le Vent	1 362	–	8	29	77	1 476
I. Marquises	509	32	–	7	38	586
I. Australes	673	34	1	–	44	752
Tuamotu et G	979	50	35	24	–	1 088
Total	3 523	1 403	464	538	1 664	7 592
Nouvelle-Calédonie (1983-1989)						
	Nord		Sud		Iles Loyauté	Total
Nord	26 880		3 320		86	30 286
Sud	1 205		81 535		1 016	83 756
Iles Loyauté	150		1 408		13 228	14 786
Total	28 235		86 263		14 330	128 828
Source : Images de la population de la Nouvelle-Calédonie, ITSEE.						

TABLEAU 7. – TAUX ANNUEL D'ACCROISSEMENT PAR MIGRATIONS INTERNES (%)

Polynésie française			
	1972-1977	1978-1983	1984-1988
Iles du Vent	0,2	0,6	0,1
Iles sous le Vent	– 1,6	0,2	0,8
Iles Marquises	– 2,9	0,1	– 0,5
Iles Australes	– 1,7	1,2	– 1,1
Tuamotu et G.	– 0,2	2,7	– 0,7

de 2,0 % puis 2,3 % au cours des deux dernières périodes intercensitaires. La reprise de croissance en 1983-1989 est en partie liée aux événements politiques qui ont poussé des Européens de la côte ouest et est vers le sud, et aussi à la migration des Mélanésiens vers le milieu urbain. La région nord présente une migration nette négative de 2 100 personnes, soit 7 % de sa population en 1983. La région des Iles connaît une émigration plus faible représentant 3 % de sa population de 1983, mais cette région, à forte population mélanésienne (98 %), est sujette à des allers et retours fréquents avec la région sud.

A Wallis et Futuna, la définition d'une zone urbaine en 1990 a un sens très relatif. La migration des Wallisiens vers le milieu urbain se fait à destination de Nouméa. Les migrations entre Wallis et Futuna sont très faibles. On ne comptait en 1990 que 1,5 % de Wallisiens à Futuna et 1,2 % de Futuniens à Wallis. Rapportés à leur communauté d'origine, les Wallisiens recensés à Futuna sont en proportion de 0,8 % et les Futuniens à Wallis de 2,2 %.

Les migrants de l'extérieur s'installent en très grande majorité dans les centres urbains en Polynésie et Nouvelle-Calédonie, mais la migration vers les installations militaires en Polynésie et vers les centres miniers selon la conjoncture en Nouvelle-Calédonie sont importantes à l'échelon local.

III. – Composition de la population

Polynésie française

Lieu de naissance

Les migrations internationales, de même que les différentiels de fécondité, influent beaucoup sur la composition de la population selon l'origine. Le critère le plus objectif retenu en Polynésie française était le lieu de naissance qui permettait de distinguer, d'une part, la population polynésienne, européenne et chinoise installée depuis plusieurs générations, et, d'autre part, les immigrés relativement récents. Depuis l'essor de la migration vers la Nouvelle-Calédonie et l'accroissement des retours, les nés hors Polynésie incluent de plus en plus de Polynésiens nés dans ce territoire : 9,5 %.

La proportion de nés hors Polynésie s'est stabilisée entre 13 % et 14 % depuis 1971, après s'être accrue rapidement dans les années 1960, sous l'effet de la modernisation (ouverture de l'aéroport international, du CEP et développement économique) : de 5,2 % en 1962 à 14,0 % en 1971 (tableau 8). L'immigration assez importante des années 1976-1983 a eu des répercussions limitées sur la proportion des nés hors Polynésie (qui passe de 13,2 % à 13,8 %), en raison surtout de l'accroissement naturel

plus rapide des nés dans le territoire. La légère augmentation en nombres absolus des nés hors du territoire entre 1983 et 1988 n'a pas suffi à maintenir ce niveau qui est revenu à 13,3%.

TABLEAU 8. – COMPOSITION DE LA POPULATION PAR LIEU DE NAISSANCE OU ORIGINE ETHNIQUE

Polynésie française					
	1971	1977	1983	1988	
Population totale	120 800 ⁽¹⁾	137 382	166 753	188 814	
Nés hors Polynésie	16 675	17 558	23 069	25 024	
%	13,8	12,8	13,8	13,3	
Poly. et ass.		113 880	137 905	156 322	
Asiatiques		7 356	7 918	8 851	
Nouvelle-Calédonie (effectifs en milliers)					
	1969	1976	1983	1989	% nés en NC
Euro. et ass.	41,3	50,8	54,0	55,1	61,4
Mélanésiens	46,2	55,6	65,9 ⁽¹⁾	73,6	99,6
Wallisiens	6,2	9,6	12,2	14,2	57,5
Tahitiens	3,4	6,4	5,6	4,8	46,7
Indonésiens	4,4	5,1	5,3	5,2	82,6
Vietnamiens	1,6	1,9	2,4	2,5	50,1
Ni-Vanuatu	0,2	1,1	1,2	1,7	26,7
Autres	0,6	2,8	2,9	7,2	65,4
Total	100,6	133,2	149,4 ⁽¹⁾	164,2	78,0
Wallis et Futuna					
	1969	1976	1983	1990	
Total	8 546	9 192	12 408	13 705	
Euro. et autres	109	197	306	457	
Wallisiens nés hors W et F	17	251	1 013	984	

⁽¹⁾ corrigé.

Source : recensements de la population.

Appartenance ethnique

Les principales composantes ethniques de la population en Polynésie sont les Polynésiens, les Européens et les Asiatiques, auxquels il faut ajouter une classe de métis appelés « demis ». Les définitions de l'ethnie utilisées aux trois derniers recensements ont varié. En 1977, les recensés se déclaraient : Maoris, « Demis », Asiatiques, européens ou « autres ». Le recensement de 1983 ne retenait que les quatre groupes : Polynésiens, Européens, Chinois et « autres », mais il permettait de cocher deux cases. En 1988, on a demandé à chaque personne d'indiquer l'ethnie de son père et de sa mère, en permettant à nouveau de cocher deux cases pour chacun ; ce dernier classement se voudrait plus objectif que les précédents, subjectifs.

L'analyse de la déclaration de l'ethnie a surtout un but méthodologique⁽¹⁷⁾. Pour cela, nous avons effectué des projections de la population entre les recensements par ethnie, sexe et âge. Les naissances n'étant pas classées de la même manière, nous ne pouvons pas considérer les générations nées depuis le recensement précédent. Nous ne faisons pas apparaître non plus les Européens dont les résultats traduisent principalement la migration (tableau 9).

La comparaison des effectifs s'étant déclarés «maoris» en 1977 avec les «polynésiens» en 1983 montre que la notion de «maori» avait été comprise dans un sens plus restrictif que celle de «polynésien». Dans tous les groupes d'âges, sauf les plus âgés, les effectifs de Polynésiens recensés en 1983 sont bien supérieurs à ceux attendus à partir de la projection des maoris de 1977. La différence dépasse de loin les retours de Nouvelle-Calédonie sur cette période⁽¹⁸⁾. Aux âges élevés, pour les hommes, la situation est inverse et les concepts de maori et polynésien ont été compris différemment.

En 1988 le classement complexe (effectué par l'ordinateur à partir de l'ethnie déclarée pour les deux parents) a été plus restrictif que la définition de «polynésien» déclarée spontanément en 1983 – et les retours de Nouvelle-Calédonie diminuent la différence apparente. Cependant la cohérence entre 1983 et 1988 est meilleure qu'entre 1977 et 1983. Généralement les différences sont plus importantes pour les jeunes, plus métissés, et dont la déclaration de l'ethnie est plus sujette à varier.

Lorsqu'on regroupe polynésiens et assimilés : maoris et «demis» en 1977, polynésiens plus une autre ethnie en 1983 et polynésiens avec ou sans métissage en 1988, les résultats sont plus homogènes, mais la définition de 1977 apparaît toujours plus restrictive. Le classement de 1988 aurait trouvé aux âges adultes un peu plus de sang polynésien qu'il n'en était déclaré en 1983, mais une partie de la différence est attribuable aux migrants de retour. Aux âges jeunes et après 45 ans, c'est l'inverse, les personnes s'étant déclarées plus fréquemment «polynésiens» ou métis polynésiens en 1983 qu'il n'en a été reconstitué d'après l'ethnie des parents en 1988.

Un point remarquable est le déficit à 20-24 ans, étendu jusqu'à 29 ans pour les femmes sur les deux périodes. Sur la première période, il est sans doute dû à l'émigration, car on observe un déficit équivalent lorsqu'on raisonne sur l'ensemble sans européens et «autres», mais il est plus important pour les deux sexes sur la seconde période. Peut-être des individus qui se déclaraient polynésiens ou métis polynésiens en 1983 sont-ils apparus à dominante européenne ou autre selon le classement effectué en 1988. Sans doute aussi 20-24 ans est l'âge où une personne déclare elle-même son ethnie, alors qu'antérieurement elle était plutôt déclarée par les

⁽¹⁷⁾ La comparaison des effectifs par ethnie sans tenir compte de l'âge ne tient pas compte du fait que la composition ethnique des enfants et des décédés sont différentes de celle de l'ensemble de la population. Les nouvelles générations sont habituellement plus métissées que les générations anciennes.

⁽¹⁸⁾ Le biais causé par la différence de complétude des recensements est peu important.

TABLEAU 9. – COMPARAISON DES POPULATIONS RECENSÉES ET ATTENDUES D'APRÈS PROJECTION DU RECENSEMENT PRÉCÉDENT,
SELON L'ETHNIE, LE SEXE ET L'ÂGE (EN %).
POLYNÉSIE FRANÇAISE.

Âges	Polynésiens ⁽¹⁾				Polynésiens et assimilés ⁽²⁾				Asiatiques ⁽³⁾				Population totale sans « européens et autres »			
	1977-1983		1983-1988		1977-1983		1983-1988		1977-1983		1983-1988		1977-1983		1983-1988	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
5-9			-4,0	-4,6			0,0	-0,7			-9,1	-2,3			2,1	1,6
10-14	7,5	11,0	-1,7	-3,4	3,5	5,5	0,7	-0,5	0,5	10,4	-6,5	-16,1	4,1	6,2	2,6	1,0
15-19	8,9	11,2	-3,8	-5,1	3,7	6,5	-0,7	-1,9	-3,8	-6,8	-17,6	-32,1	3,7	6,4	0,9	-0,8
20-24	3,7	4,4	-4,2	-6,4	-2,6	-3,5	-3,2	-5,8	-8,1	-29,1	-16,2	-19,4	-2,3	-4,6	-2,0	-5,1
25-29	8,9	7,5	-1,3	-3,3	2,7	-1,4	1,3	-1,4	9,5	-7,3	17,9	24,0	3,2	-1,7	4,4	1,6
30-34	10,7	8,6	0,4	-2,1	5,4	0,9	1,0	1,6	2,2	-2,2	4,4	5,5	5,2	0,7	3,3	3,8
35-39	12,9	9,1	-2,5	-3,6	6,6	3,2	0,6	-1,3	-4,2	-1,5	0,2	8,4	5,6	2,9	2,7	1,7
40-44	14,1	12,2	-2,1	-2,1	8,9	6,9	0,4	0,7	-2,1	-5,7	4,1	3,7	7,9	5,9	2,8	3,0
45-49	10,9	6,8	-2,3	-3,6	7,1	2,0	-0,3	-0,6	-16,8	-8,2	2,3	6,4	4,7	1,2	2,0	1,7
50-54	7,5	10,7	-2,3	-3,6	3,7	4,7	-0,4	-1,6	3,2	0,0	23,9	11,9	3,7	4,3	3,1	1,4
55-59	5,1	8,2	-3,7	-5,2	3,9	3,4	-2,0	-2,7	2,0	25,4	7,8	17,8	3,8	5,4	0,8	0,2
60-64	1,2	3,7	0,8	-5,3	-0,1	2,8	1,2	-2,4	-1,9	0,0	9,7	8,3	-0,2	2,5	2,9	0,2
65-69	1,2	6,8	-4,9	-4,4	-0,3	5,9	-4,7	-2,8	0,3	15,1	12,5	22,1	0,7	6,6	-2,1	0,4
70-74	-1,4	2,4	-5,8	-6,8	-2,6	2,1	-3,4	-3,7	-24,4	31,4	30,1	19,5	-4,0	4,1	0,8	0,1
75-79	-17,6	14,1	6,6	-5,6	-11,8	13,7	13,8	-2,1	-6,9	18,8	19,4	-2,6	-11,3	14,2	14,9	-0,2
80 et +	-24,0	-1,5	-1,0	-1,7	-24,5	-1,9	0,0	3,1	56,8	43,9	49,7	59,8	-12,8	2,3	7,7	10,5
Total	7,7	8,7	-2,6	-4,2	3,0	2,8	-0,2	-1,5	-1,4	-3,1	2,4	1,7	3,0	2,7	1,9	0,5

⁽¹⁾ 1983 : « Polynésiens » ; 1988 Polynésiens sans métissage.
⁽²⁾ 1977 : « Maoris » et « demis » ; 1983 : « Polynésiens et assimilés » ; 1988 : Polynésiens avec et sans métissage.
⁽³⁾ « Asiatiques » ; 1983 : « Chinois » ; 1988 : Asiatiques sans métissage.

parents, ce qui peut entraîner des modifications liées à la définition de sa propre appartenance.

La notion de « chinois » en 1977 et 1988 apparaît plus restrictive que celle d'« asiatique » en 1983, ce qui n'est pas surprenant – il est évident qu'à certains âges les résultats pour cette catégorie de population ne sont pas significatifs.

Cette attention accordée à la déclaration de l'ethnie, où les critères biologiques et sociaux interfèrent, tient à l'importance du lien entre l'ethnie et diverses variables : les « demis » ou les Polynésiens métissés ont une éducation et une situation vis-à-vis de l'emploi plus favorables que les Polynésiens non métissés.

Structure par sexe et âge

La proportion de jeunes de moins de 15 ans en Polynésie a baissé de 42 % en 1977 à 38 % et 36 % en 1983 et 1988 ; elle suit l'évolution, en baisse rapide puis ralentie, de la fécondité (tableau 10). La proportion de personnes âgées de plus de 60 ans atteint maintenant 5,1 % mais a peu varié (4,9 % en 1977). La migration vers la Nouvelle-Calédonie affecte peu la structure par âge et est plus que contrebalancée par l'immigration européenne, de sorte que la pyramide de la population de Polynésie française révèle un pays d'immigration. Le rapport de masculinité des adultes

TABLEAU 10. – STRUCTURE PAR ÂGE (%)

	0-14 ans	15-59 ans	60 ans et +
Polynésie française			
1971	43,7	51,3	5,0
1977	42,0	53,1	4,9
1983	37,9	57,4	4,7
1988	36,0	58,9	5,1
nés en Polynésie	38,3	56,5	5,2
Nouvelle-Calédonie			
1969	39,4	55,1	5,5
1976	38,6	55,3	6,1
1983	36,2	57,6	6,2
1989	32,6	60,5	6,9
1989			
Mélanésiens	39,1	55,2	5,7
Européens	24,6	66,0	9,4
Wallisiens	35,8	60,9	3,3
Wallis et Futuna			
1969	43,0	52,9	4,1
1976	46,6	47,5	5,9
1983	45,8	47,5	6,7
1990	41,3	51,4	7,3

dépasse 110 % de 20 à 39 ans et est autour de 118 % de 40 à 59 ans ; il est de 104 à tous ces âges pour les nés en Polynésie.

Nouvelle-Calédonie

Lieu de naissance

La proportion de population née en Nouvelle-Calédonie croît légèrement de 75 % en 1976 à 77 % et 78 % en 1983 et 1989. La cause principale de cette tendance est la fécondité plus élevée des Mélanésiens et des populations immigrées océaniques. L'immigration, modérée depuis 1977, ne contrebalance plus l'accroissement naturel supérieur des Océaniens. Par ailleurs, les retours de familles peuvent compter plus ou moins d'enfants nés en Nouvelle-Calédonie, selon l'ancienneté de l'installation de ceux qui rentrent ; ils ont donc des effets divers sur la proportion de nés dans le territoire. La proportion de Wallisiens nés en Nouvelle-Calédonie ne progresse plus et régresse même très légèrement, de 57,9 % à 57,5 % entre les deux derniers recensements ; celle des Tahitiens augmente modérément, de 44,0 % à 46,7 %. 99,6 % des Mélanésiens et 61 % des Européens recensés en 1989 sont nés en Nouvelle-Calédonie. Les Indonésiens comptent 83 % de personnes nées dans le territoire contre seulement 50 % pour les Vietnamiens, population encore alimentée par une migration récente.

Appartenance ethnique

La composition par ethnie est aussi sensible aux migrations. Après avoir baissé de 45,9 % en 1969 à 41,7 % en 1976 sous l'effet de l'immigration liée au boom du nickel, la proportion de Mélanésiens atteignait 44,1 % (après correction) en 1983 et dépasse sans doute légèrement 45 % en 1989. La part des Européens a régulièrement régressé, de 41 % en 1969 à 36 % et 34 % en 1983 et 1989, l'immigration des autres ethnies et leur croissance naturelle ayant plus que compensé l'immigration européenne. Mais, jusqu'en 1983, il s'agit des « Européens et assimilés » et, en 1989, des « Européens » sans autre précision, ce qui peut expliquer la forte croissance entre 1983 et 1989 de la catégorie « autres » et la stagnation des effectifs d'européens. Les conséquences sont perceptibles sur la proportion de ceux-ci dans la population⁽¹⁹⁾ : la proportion des Européens et « autres » baisse de 40,2 % à 39,1 % et 37,6 % de 1976 à 1983 et 1989. La proportion des Wallisiens approche 9 % mais celle des Tahitiens a diminué de 5 % à 3 % entre 1976 et 1989. La part relative des autres ethnies varie peu. Il n'y a pas de catégorie « métis » en Nouvelle-Calédonie. Cette composante de la population n'a pas l'importance numérique qu'on pourrait attendre du fait des nombreuses ethnies présentes. Les mariages inter-ethnies sont en effet moins fréquents que dans un modèle théorique où la fluidité serait

(19) Le recensement de 1989 inclut aussi une catégorie « autres asiatiques » se distinguant des Indonésiens et des Vietnamiens.

parfaite⁽²⁰⁾. La raison principale en est la répartition géographique très typée des diverses ethnies, ce qui limite les occasions d'unions inter-ethniques. Par ailleurs, les métis en Nouvelle-Calédonie n'ont pas le rôle social qu'ont les « demis » en Polynésie.

Structure par sexe et âge

Malgré une baisse de la proportion des moins de 15 ans, de 42 % en 1976 à 39 % en 1989, la population la plus jeune de Nouvelle-Calédonie est maintenant la population mélanésienne. Du fait de la baisse rapide de leur fécondité, les Wallisiens, avec 36 % de jeunes, ont perdu la première place qu'ils occupaient encore en 1983. Les Européens comptent 25 % de moins de 15 ans, en baisse de 5 points depuis 1983. Les populations les plus âgées sont les Indonésiens et les Vietnamiens, avec seulement 22 % et 18 % de jeunes et 14 % et 9 % de personnes âgées de plus de 60 ans, et les Européens (9,4 % de plus de 60 ans); viennent ensuite les Mélanésiens (5,7 %). Les Wallisiens et les Tahitiens comptent un peu plus de 3 % de personnes âgées.

Globalement, la population de Nouvelle-Calédonie, avec 33 % de moins de 15 ans et 7 % de personnes âgées, reste jeune comparée aux pays occidentaux, mais elle a la structure la plus vieille des trois T.O.M.

Les rapports de masculinité des Mélanésiens en 1989 sont fortement affectés par la subsistance d'un sous-dénombrement qui affecterait plus particulièrement les hommes. Les rapports de masculinité des Européens sont typiques d'une population immigrée. Le rapport s'élève dès 15-19 ans, en raison de la présence de militaires, et il est le plus élevé de 40 à 54 ans (entre 120 % et 130 %). Cette caractéristique se retrouve, atténuée, sur l'ensemble de la population.

Wallis et Futuna

Parmi les Wallisiens et Futuniens recensés à Wallis et Futuna, 7,4 % sont nés hors du territoire (6,1 % en Nouvelle-Calédonie).

La population de Wallis et Futuna est fortement affectée par l'émigration ce qui réduit la proportion d'adultes et accroît celle des personnes âgées (7 % en 1990). La baisse récente de la fécondité a déjà fait diminuer la proportion de jeunes, de 46 % en 1976 et 1983 à 41 % en 1990.

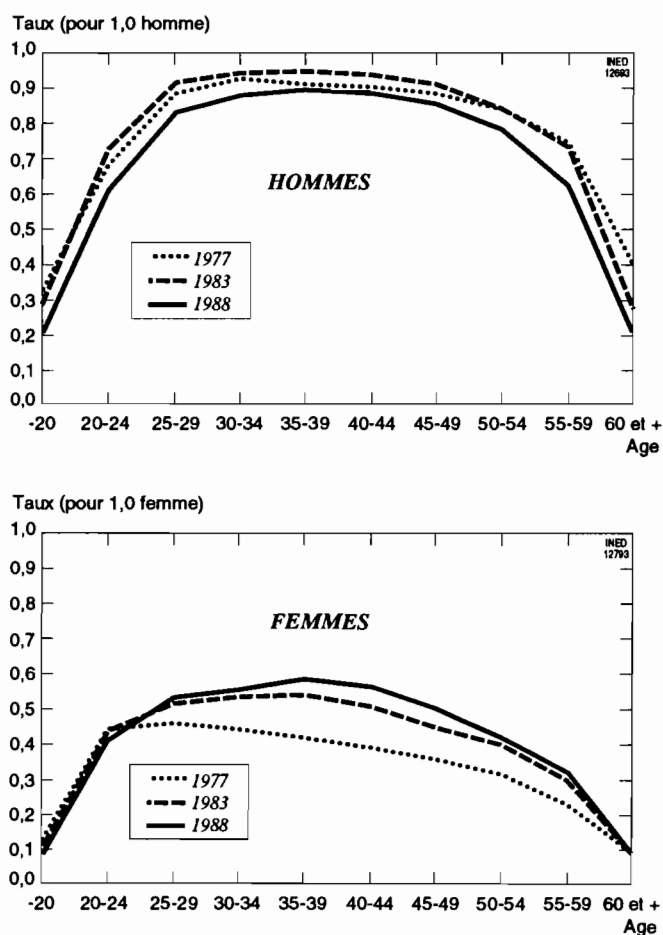
A Wallis et Futuna, les rapports de masculinité de la population originaire sont très défavorables aux hommes principalement de 20 à 44 ans, – en particulier à 25-34 ans (0,82) – et à 50-64 ans (0,79), ce qui correspond aux vagues d'émigration récente et ancienne. La très faible immigration européenne ne réduit pas appréciablement ces déséquilibres.

⁽²⁰⁾ Cf. R. Porcher et L. Villageois, *La population de la Nouvelle-Calédonie*, 1978, DTSEE – ITSEE.

IV. – Activité

La mesure du chômage en *Polynésie française*, en l'absence de système d'indemnisation et en l'absence de toute organisation du marché du travail en dehors des Îles de la Société, est difficile et varie d'un recensement à l'autre. Aussi avons-nous préféré comparer l'évolution de la population active occupée.

De 1977 à 1983, les taux d'activité des hommes (actifs occupés) ont progressé à tous les âges, sauf avant 20 ans et après 50 ans (graphique 7).



Graphique 7. – Taux d'activité par âge en Polynésie

Entre 1983 et 1988, les taux baissent à tous les âges principalement avant 30 ans et après 50 ans. Le recul pour les moins de 20 ans s'explique en partie par une scolarisation plus longue. Pour les 60 ans et plus, la couverture du système des retraites s'est améliorée, notamment en milieu rural. Les deux recensements étant séparés par 5 ans, on peut suivre des groupes de générations d'un recensement à l'autre. L'emploi dans les générations a baissé sensiblement à tous les âges après 25-29 ans, ce qui signifie que des hommes âgés de 25 ans ou plus en 1983 ont perdu leur travail.

Pour les femmes, l'augmentation des taux d'activité (actives occupées) entre 1977 et 1983 a été importante à tous les âges, sauf avant 25 ans (graphique 7). De 1983 à 1988, l'augmentation des taux est surtout importante de 35 à 55 ans. A l'issue de l'entrée sur le marché du travail, autour de 30 ans, l'activité des femmes des générations récentes ne dépasse guère celle de leurs aînées. Par contre, les femmes qui avaient 30-39 ans en 1983 ont connu un remarquable accroissement de leur activité dans les cinq années qui ont suivi; beaucoup de ces femmes sont entrées dans la vie active à des âges avancés. Aux âges supérieurs, l'augmentation des taux entre 1983 et 1988 est seulement le résultat d'un effet de génération, les femmes des générations plus récentes étant plus actives que leurs aînées.

La répartition de la population active par grands secteurs d'activité poursuit sa transformation vers le tertiaire. La part du primaire a régressé de 17 % à 12 % entre 1977 et 1988, la part du secondaire est assez stable entre 18 % et 19 % et celle du tertiaire a donc augmenté de 64 % à 70 %. 80 % des femmes travaillent dans le tertiaire et 7 % dans le primaire contre 65 % et 14 % des hommes.

A Wallis et Futuna seule l'activité non agricole est prise en compte par le recensement en raison de la difficulté de déterminer l'activité réelle des personnes uniquement engagées dans l'autosubsistance.

Les taux d'activité (actifs occupés) dans l'ensemble de la population sont autour de 50 % pour les hommes de 30-49 ans, et plus du tiers des femmes de 30-39 ans sont actives occupées. Les taux pour les Wallisiens et Futuniens sont 4 à 5 points inférieurs pour les hommes et 1 à 2 points pour les femmes. L'activité est près de moitié moins élevée à Futuna qu'à Wallis, où se trouvent la plupart des administrations.

Le secteur public représente 62 % des emplois et occupe 65 % des salariés. Outre le tertiaire (66 % des hommes actifs occupés – 9 % dans le commerce, 5 % dans les transports et télécommunications et 49 % dans les services non marchands – et 99 % des femmes), la construction et les travaux publics (27 % des hommes actifs occupés) sont les principales branches d'activité.

La population de retour de Nouvelle-Calédonie est concentrée aux âges actifs. Cependant à âge égal, les migrants de retour de Nouvelle-Calédonie et les non migrants ne diffèrent guère en matière d'activité et de statut professionnel.

V. – Projections

Nous avons effectué des projections de la population des trois T.O.M., prolongeant les tendances de la fécondité jusqu'au niveau du remplacement des générations. L'indice synthétique de fécondité atteint 2,1 en 2015-2019 en Polynésie, en 2020-2024 en Nouvelle-Calédonie et en 2040-2044 à Wallis et Futuna. La mortalité poursuit sa baisse jusqu'en 2030 puis est stable. Nous n'avons pas fait d'hypothèse de migrations.

En 2020 la population de la Polynésie atteindrait 330 000 personnes, celle de la Nouvelle-Calédonie 250 000 et celle de Wallis et Futuna 25 000 (tableau 11). Dans les deux plus grands T.O.M., l'accroissement serait encore de l'ordre de 1% par an à cette époque et la population ne se stabiliserait qu'après 2070 avec 380 000 habitants en Polynésie, 300 000 en Nouvelle-Calédonie et près de 40 000 à Wallis et Futuna. Il n'est guère concevable qu'une population aussi nombreuse reste à Wallis et Futuna.

TABLEAU 11. – PROJECTIONS DE LA POPULATION

	1990	2000	2010	2020	2030	Stationnaire
Polynésie						atteinte vers 2075
Population (milliers)	194,6	236,2	272,5	304,6	331,8	380,0
% 60 et +	5,3	6,7	8,7	11,7	15,1	22,2
% – 20 ans	46,2	42,4	37,2	32,6	30,2	27,0
Fécondité ^(a)	3,11	2,52	2,18	2,10	2,10	2,1
e ₀ ^(a)	69,6	71,1	72,5	73,9	74,8	74,8
r ^(b)	2,0	1,4	1,1	0,9		
Nouvelle-Calédonie						atteinte vers 2070
Population (milliers)	166,5	197,3	226,2	250,5	270,9	307,0
% 60 et +	7,1	8,7	11,3	14,0	16,9	24,3
% – 20 ans	43,3	38,8	36,0	32,1	29,4	26,2
Fécondité ^(a)	2,80	2,53	2,28	2,10	2,10	2,1
e ₀ ^(a)	71,2	72,7	74,1	75,5	76,8	76,8
r ^(b)	1,7	1,4	1,0	0,8		
Wallis et Futuna						atteinte vers 2080
Population (milliers)	13,5	16,9	21,2	25,3	29,0	38,0
% 60 et +	7,3	7,3	7,7	8,6	9,6	22,4
% – 20 ans	53,8	46,3	43,9	41,1	35,9	26,6
Fécondité ^(a)	4,25	3,68	3,18	2,75	2,38	2,1
r ^(b)	2,3	2,2	1,8	1,4		

^(a) Indice synthétique de fécondité (naissances par femme) et espérance de vie (années) pour les 5 années suivant la date de référence.

^(b) Accroissement moyen (%) pour les 10 années suivant la date de référence.

En 2020 la proportion de personnes âgées de plus de 60 ans aura doublé par rapport à 1990, atteignant 12 % en Polynésie et 14 % en Nouvelle-Calédonie. La proportion des moins de 20 ans sera légèrement inférieure à un tiers dans les deux plus grands T.O.M., contre 46 % en Polynésie et 43 % en Nouvelle-Calédonie en 1990. La population de Wallis et Futuna sera encore beaucoup plus jeune, avec 41 % de moins de 20 ans. A long terme, les valeurs que prendraient les proportions de jeunes et de personnes âgées seraient voisines dans les trois T.O.M., autour de 27 % pour les premiers et entre 22 % et 24 % pour les secondes.

A court terme, le principal problème est celui de l'insertion des jeunes de 15-24 ans sur le marché du travail. Au cours des deux prochaines décennies, ces effectifs vont croître de 8 % puis 19 % en Polynésie avec une croissance principalement concentrée à 20-24 ans (22 %) entre 2000 et 2010. En Nouvelle-Calédonie, la croissance dans ces tranches d'âge sera beaucoup plus modérée, de 4 % puis 8 % de 1990 à 2000 et 2010. Mais la quasi-totalité de l'accroissement concerne les Mélanésien dont l'insertion sur le marché du travail est plus difficile, notamment du fait d'une éducation moins élevée. Wallis et Futuna connaîtra d'ici l'an 2000 une croissance très élevée des jeunes de 15-24 ans (32 %), ce qui laisse attendre une migration importante vers la Nouvelle-Calédonie.

En raison de la structure par âge de la population, les sorties d'activité par départ en retraite seront bien inférieures aux entrées. Pour maintenir constants les taux d'actifs occupés⁽²¹⁾ de 1988, il faudra créer entre 17 000 et 18 000 emplois entre 1990 et l'an 2000 et autant entre 2000 et 2010 en Polynésie, soit des accroissements de la population active occupée de 27 % puis 21 %, ce qui est considérable. En Nouvelle-Calédonie, ce sont 13 000 puis 11 000 emplois qui devront être créés d'ici l'an 2000 et 2010, pour maintenir à leur niveau actuel les taux d'actifs occupés, soit des accroissements du nombre des emplois successivement de 24 % et 16 %.

Des projections par catégorie ethnique en Nouvelle-Calédonie ont montré que la population mélanésienne atteindrait 50 % vers 2005. Les Wallisiens seraient alors près de 10 % et les Européens et les autres 40 %. Ces proportions ne sont pas celles du corps électoral moins favorable aux populations jeunes. De plus, le corps électoral en 1998 – échéance qui préoccupe beaucoup de monde et explique une certaine soif de projections démographiques par ethnies dans le territoire et dans les pays du Pacifique en général – sera aussi déterminé par la durée de présence sur le territoire, ce qu'on ne peut projeter, notamment parce que la question sur la date d'entrée n'a pas été posée dans le recensement de 1989. Cet exercice n'apporterait d'ailleurs pas une réponse car les opinions sont partagées à l'intérieur de chaque communauté.

⁽²¹⁾ Nous considérons les seuls actifs occupés – qui représentent des emplois. Nous n'envisageons pas dans ce calcul de résorption du chômage ; comme on l'a vu plus haut, le chômage est difficile à définir dans les T.O.M.

Conclusion

La population des trois T.O.M. du Pacifique atteint maintenant près de 400 000 habitants. L'accroissement annuel est encore voisin de 2 %. Le ralentissement de la baisse de la fécondité et la poursuite de l'élévation de l'espérance de vie promettent une croissance importante encore pendant quelques décennies. En 2010, la population des trois T.O.M. sera de l'ordre de 520 000 habitants. Le problème le plus urgent est celui des emplois à pourvoir à une jeunesse sujette à l'effervescence dans un contexte social où les inégalités sont importantes. Alors que les migrations vers les pays de la bordure du Pacifique sont la solution au problème démographique dans les pays insulaires de la région, les migrations d'Océaniens au départ des T.O.M. se dirigent principalement vers la Nouvelle-Calédonie, pays d'accueil pour les Wallisiens et les Tahitiens. Les migrations vers la métropole et les États-Unis restent le fait d'une minorité. On comprend dans ces circonstances l'importance d'un développement équilibré des T.O.M. du Pacifique.

Gérard BAUDCHON, Jean Louis RALLU

BAUDCHON (Gérard), RALLU (Jean-Louis). – Évolution démographique récente dans les T.O.M. du Pacifique, 1970-1990

La population des trois T.O.M. du Pacifique atteint près de 400 000 habitants. La fécondité des Océaniens, sauf les Wallisiens et Futuniens, a connu une baisse rapide au cours des années 1970 qui s'est ralentie depuis 1980 en Polynésie française. La fécondité à Wallis et Futuna n'a baissé que depuis 1980. L'espérance de vie continue d'augmenter avec de fréquents paliers et la surmortalité masculine des jeunes adultes est très importante. Les populations océaniques des T.O.M. restent jeunes et conservent un accroissement élevé, autour de 2 % annuellement. La composition de la population se modifie du fait des mélanges et des migrations.

Les projections à l'horizon 2010 donnent environ 520 000 habitants dans les T.O.M. du Pacifique. Le problème des toutes prochaines années est de créer des emplois pour les jeunes, les accroissements à 20-24 ans seront surtout importants en Polynésie, pour les Mélanésiens et à Wallis et Futuna. Les migrations vers la Nouvelle-Calédonie devraient donc se poursuivre. Cependant un développement équilibré dans chaque T.O.M. est la meilleure chance d'avenir des T.O.M.

BAUDCHON (Gérard), RALLU (Jean-Louis). – Recent Demographic Trends in French Overseas Territories in the Pacific, 1970-1980

The population of the three French overseas territories in the Pacific amounts to nearly 400,000 persons. During the 1970s, fertility among the Oceanians (excluding Wallisians and Futunians) fell rapidly, then the rate of decline in French Polynesia slowed during the 1980s. Life expectancy is increasing, although the excess death rate of young males remains high. The Oceanian populations are young, with a high rate of increase of around two per cent per year. The structure of the population is changing as a result of mixed marriage and migration.

The population of the French overseas territories in the Pacific is projected to reach around 520,000 by 2010. The immediate problem is the need to create jobs for young people aged 20-24, whose numbers will increase in Polynesia, Melanesia, Wallis and Futuna. Migration to New Caledonia is likely to continue. Only a balanced development in each of the overseas territories would improve their future chances.

BAUDCHON (Gérard), RALLU (Jean-Louis). – Evolución demográfica reciente en los Territorios de Ultramar del Pacífico, 1970-1990

La población de los tres Territorios de Ultramar del Pacífico alcanza cerca de 400 000 habitantes. La fecundidad de esta población de Oceanía, salvo en el caso de los habitantes de Wallis y de Futuna, experimentó una rápida disminución a lo largo de los años setenta, menos acusada desde 1980 en la Polinesia francesa. La fecundidad de Wallis y de Futuna sólo disminuyó a partir de 1980. La esperanza de vida sigue aumentando de forma escalonada y la sobremortalidad masculina de los jóvenes adultos es muy importante. Las poblaciones de estos Territorios de Ultramar son jóvenes y conservan un crecimiento elevado, en torno al 2% anual. La composición de la población se modifica a causa de los mestizajes y de las migraciones.

Las proyecciones con horizonte en el 2010 dan alrededor de 520 000 habitantes en los Territorios del Pacífico. El problema que se plantea para los próximos años es el de crear empleos para los jóvenes, ya que el crecimiento del grupo de 20-24 años será importante especialmente en Polinesia, para los melanesios, y en Wallis y Futuna. Las migraciones hacia Nueva Caledonia deberían pues continuar. Sin embargo, un desarrollo equilibrado en cada Territorio de Ultramar es la mejor opción para su futuro.

Baudchon G., Rallu Jean-Louis (1993)

Evolution démographique récente dans les T.O.M. du
Pacifique 1970-1990

Population, (4), 885-918

ISSN 0032-4663